Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_117-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-117

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 15 Décembre 2025
Délibération

Date de la convocation : Mardi 9 Décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etaient représentés : Mme Isabelle BATAILLER par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Annaik PERSON par délégation à M. Yann QUÉRÉ, M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 23 Représentés : 3 Absents : 3 Votants : 26

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : M. Croissant.

Préalablement au vote du budget primitif 2026 et à compter du 1er janvier 2026, la Ville de Paimpol, ne peut engager, liquider et mandater les dépenses que dans les limites des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin d'assurer la continuité des programmes de travaux prévus dès le 1er janvier 2026, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser la Maire à mandater les

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_117-DE

dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, hors restes à réaliser de 2024 et hors remboursement de la dette :

Budget Général

Chapitre	Libellé	Budget Primitif	B.S+DM. +A.S.	Total Budget	Quart de crédits
20	Immobilisations incorporelles	184 213,46	39 000,00	223 213,46	55 803,36
204	Subventions d'équipement versées	49 310,00	75 744,44	125 054,44	31 263,61
21	Immobilisations corporelles	2 011 494,46	-206 430,94	1 805 063,52	451 265,88
23	Immobilisations en cours	1 100 476,60	130 626,50	1 231 103,10	307 775,78
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000,00	3 000,00	750,00
458	Opérations sous mandats	0,00	5 000,00	5 000,00	1 250,00
	TOTAL DEPENSES	**3 345 494,52**	**46 940,00**	**3 392 434,52**	**848 108,63**

Budget Camping

Chapitre	Libellé	Budget Primitif	B.S+DM. +A.S.	Total Budget	Quart de crédits
20	Immobilisations incorporelles	41 000,00	0,00	41 000,00	10 250,00
21	Immobilisations corporelles	280 627,80	0,00	280 627,80	70 156,95
	TOTAL DEPENSES	**321 627,80**	**0,00**	**321 627,80**	**80 406,95**

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines et Finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 5 voix contre (Mme Ollivro, Mme Boyard-Ogor, Mme Treguer, Mme Le Calvez et Mme Le Vay),

AUTORISE la Maire à mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, hors crédits afférents au remboursement de la dette, hors crédits afférents aux autorisations de programmes soit pour un montant maximum de 848 108,63€ pour le budget général et 80 406,95€ pour le budget Camping conformément au détail par chapitre présenté ci-dessous :

Budget Général

Chapitre	Libellé	Budget Primitif	B.S+DM. +A.S.	Total Budget	Quart de crédits
20	Immobilisations incorporelles	184 213,46	39 000,00	223 213,46	55 803,36
204	Subventions d'équipement versées	49 310,00	75 744,44	125 054,44	31 263,61
21	Immobilisations corporelles	2 011 494,46	-206 430,94	1 805 063,52	451 265,88
23	Immobilisations en cours	1 100 476,60	130 626,50	1 231 103,10	307 775,78
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000,00	3 000,00	750,00
458	Opérations sous mandats	0,00	5 000,00	5 000,00	1 250,00
	TOTAL DEPENSES	**3 345 494,52**	**46 940,00**	**3 392 434,52**	**848 108,63**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_117-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2025-117

Budget Camping

Chapitre	Libellé	Budget Primitif	B.S+DM. +A.S.	Total Budget	Quart de crédits
20	Immobilisations incorporelles	41 000,00	0,00	41 000,00	10 250,00
21	Immobilisations corporelles	280 627,80	0,00	280 627,80	70 156,95
	TOTAL DEPENSES	**321 627,80**	**0,00**	**321 627,80**	**80 406,95**

PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 17/12/2025

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201628-20251215-2025_117-DE